

<https://www.snetap-fsu.fr/Pacte-Enseignant-La-DGER-continue-son-travail-dans-l-urgence-l-improvisation-et.html>



"Pacte Enseignant" : La DGER continue son travail dans l'urgence, l'improvisation et à distance !



Directeur-riche - Carrière, rémunération, conditions de travail -
Date de mise en ligne : lundi 5 juin 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

"Pacte Enseignant" : La DGER continue son travail dans l'urgence, l'improvisation et à distance !

Les représentants des personnels de direction du SNETAP-[FSU](#) vous font part de leur analyse :

PACTE

Groupes de travail reconfigurés dans l'urgence et qui se tiennent à distance : plus qu'un symbole...

Délais comme trop souvent brefs pour présenter la réforme PACTE et ses modalités d'application avant la fin de l'année scolaire, y compris dans les CA !

Les établissements de [l'EN](#) connaissent actuellement leurs dotations en briques/pactes alors que nous attendons toujours.

Encore du travail en plus à réaliser sans rien enlever : la formalisation des pactes sera à la charge des directions, sans qu'aucun outil de gestion (gestion EDT, paiement, comptes à rendre, service fait...) ne soit présenté à ce stade.

STAGE & ALLOCATION FINANCIÈRE

Au-delà des pactes, le sujet de la rémunération des stages pose un problème là encore de travail supplémentaire pour la filière administrative. Aucune solution technique n'est présentée à ce stade. Un logiciel de paiement est à l'étude mais nous sommes au mois de juin et rien n'est prêt pour la rentrée 2023.

Nous craignons une augmentation des tensions entre familles et établissements au sujet de la rémunération qui sera considérée comme un dû, nous craignons aussi un changement de posture des maîtres de stages vis à vis des stagiaires. Nous devons subir et gérer les aléas.

STRESS, CHARGE DE TRAVAIL QUI AUGMENTE ET AUCUNE RECONNAISSANCE

Dans un contexte lourd de réformes qui se succèdent, de préparation de rentrée compliquée, notre Ministère aggrave la maltraitance institutionnelle de ses personnels de direction considérés comme servables et corvéables à merci.

Tout augmente, sauf la reconnaissance financière, ni les moyens de compenser ce surcroît de travail. Burn-out et décrochages professionnels à prévoir...

CALENDRIER DÉLIRANT

Le travail dans l'urgence cette fin d'année scolaire s'ajoute aux exercices précédents et intègre tant bien que mal les réformes 2023, sera forcément prolongé en septembre et sûrement jusqu'en janvier. Quand ce rythme cessera-t-il ? Le travail en urgence permanente est inacceptable.

QUEL AVENIR POUR LE RENOUVELLEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION ?

L'amélioration des revenus des enseignants étant actée dès la rentrée 2023 (partie socle = [ISOE](#)+avancement et pacte=missions complémentaires rémunérées), ils n'ont désormais plus intérêt à rejoindre les rangs des personnels de direction. Avant ces mesures, le rapport du [CGAER](#) sur l'attractivité des métiers de direction (consultable ici [ici](#))>

"Pacte Enseignant" : La DGER continue son travail dans l'urgence, l'improvisation et à distance !

<https://agriculture.gouv.fr/attractivite-des-fonctions-des-personnels-de-direction-de-lenseignement-agricole-public>)

faisait état en février des difficultés pointées par le SNETAP de longue date (dès 2017). C'est donc encore pire désormais !

Le calendrier intenable, le travail supplémentaire sans reconnaissance de ceux qui le réaliseront, et l'inquiétude des personnels sous notre autorité font craindre une mise en place au mieux fastidieuse, au pire ratée.

EN PARALLÈLE, NOUS CONTINUONS A PORTER NOS REVENDICATIONS STATUTAIRES

- respect de la notion de carrière avec la création d'un corps des personnels de direction avec une grille indiciaire revalorisée et qui monte jusqu'à la HEB3 pour tous les membres de l'actuel groupe 2 et la HEA pour le groupe 3 (suppression de l'échelon spécial pour les groupes 2 et 3). Nous trouvons inconcevable que des postes en direction sous statut d'emploi (directeurs de centre, D3, D4 et une partie des D2) aient un indice terminal inférieur à celui de la carrière d'enseignant : 142 points d'écart soit 688,70 euros brut par mois ! Cela s'avère d'autant plus urgent que la réforme PACTE prévoit la suppression de l'échelon spécial dans la classe exceptionnelle des enseignants !!!
- cycle de préparation en amont de la prise de fonction des candidats à nos métiers (et pas seulement une fois en fonction ce qui alourdit l'entrée dans le métier)
- respect du temps de travail et de repos, droit à la déconnexion
- exigence d'avoir des outils de travail opérationnels (logiciels et applications qui arrêtent de dysfonctionner) sur lesquels nous serions formés et accompagnés.

Les représentants des personnels de direction du SNETAP-FSU : Luc Champin, Pierre Chéret, Philippe Testard